



## Informations pour les parents – L'allemand comme langue seconde (DaZ)

---

### Chers parents

**Près d'un tiers des élèves du canton de Zurich parlent une autre langue que l'allemand à la maison. Un des objectifs de l'école obligatoire est d'assurer que chaque enfant et adolescent-e parle suffisamment l'allemand pour pouvoir suivre l'enseignement scolaire. L'école les appuie en proposant des cours d'allemand supplémentaires si nécessaire. Vous trouverez ci-après des informations sur l'appui dont les enfants et adolescent-e-s ne maîtrisant pas suffisamment l'allemand bénéficient dans l'apprentissage de l'allemand aux différents niveaux de l'école obligatoire.**

### De quelle manière l'école appuie-t-elle les enfants dans l'apprentissage de l'allemand comme langue seconde?

#### Ecole enfantine:

- *L'allemand comme langue seconde à l'école enfantine*  
Les enfants qui ne parlent pas ou peu l'allemand bénéficient d'un appui supplémentaire individuel ou en groupe, dispensé par une personne enseignante qualifiée. Un enfant reçoit deux à quatre leçons d'appui par semaine. Ces leçons sont dispensées à l'école enfantine.
  
- Niveaux primaire et secondaire:
- *Enseignement initial de l'allemand comme langue seconde*  
Les enfants et adolescent-e-s sans connaissance de la langue allemande qui émigrent dans le canton de Zurich bénéficient de l'enseignement initial de l'allemand comme langue seconde, et ce, chaque jour pendant un an, en groupe ou dans une classe d'accueil. L'objectif de cet apprentissage est de permettre aux élèves d'acquérir les bases de la langue allemande afin qu'ils/qu'elles puissent participer le plus tôt possible activement à l'enseignement dans une classe ordinaire.
  
- *Enseignement ultérieur de l'allemand comme langue seconde*  
Les élèves qui disposent de connaissances de base mais ne maîtrisent pas suffisamment bien l'allemand pour pouvoir suivre l'enseignement régulier bénéficient d'un enseignement

complémentaire de l'allemand comme langue seconde, et ce, entre deux à quatre leçons par semaine.

L'école procède de la manière suivante quand un ou une élève a besoin d'appui pour apprendre l'allemand:

- Si les personnes enseignantes ou les parents ont l'impression que l'enfant nécessite de soutien, le / la titulaire de la classe convoque à un entretien pour faire un état des lieux des besoins de l'enfant. Lors de cette réunion, les parents et les personnes enseignantes concernées conviennent du genre d'appui dont l'enfant a besoin. Il incombe à la commission scolaire de trancher en cas de désaccord.
- Ensuite, la personne enseignante de l'allemand comme langue seconde établit un programme d'encouragement pour chaque enfant et l'appuie de manière individuelle.
- Le / la titulaire de la classe aide l'enfant dans son apprentissage de l'allemand et lui donne des devoirs adaptés à ses connaissances de l'allemand.
- L'enseignant-e discute avec les parents la manière dont ils peuvent appuyer leur enfant dans l'apprentissage de l'allemand en dehors de l'école.

#### Comment les parents peuvent-ils intervenir?

- Faites comprendre à votre enfant que votre langue maternelle aussi bien que la langue allemande sont précieuses et importantes.
- Vous encouragez un bon développement langagier de votre enfant en conversant souvent avec lui / elle sur les sujets les plus divers, et ce, dans la langue que vous maîtrisez le mieux, celle-ci étant souvent la propre langue maternelle.
- Multipliez les contacts avec la langue allemande. Votre enfant apprendra bien l'allemand en se réunissant avec d'autres enfants qui parlent l'allemand, dans les cours de jeu, les groupes de jeu, les établissements d'accueil de jour, les garderies, les clubs sportifs, le scoutisme etc.
- Allez chercher régulièrement à la bibliothèque de votre quartier ou de votre commune des livres pour enfants, des histoires à écouter, des jeux d'apprentissage et d'autres moyens audiovisuels. Regardez avec votre enfant des livres d'images, lisez-lui des livres à haute voix, veillez à ce que lui-même lise beaucoup.
- Envoyez votre enfant au cours de langue et culture de votre pays d'origine (HSK, vérifiez ci-après sous Informations / Conseils, si un cours est proposé dans votre langue maternelle). Ce cours permet à votre enfant d'apprendre aussi à lire et à écrire dans votre langue maternelle. Le bilinguisme est un avantage.
- Veillez à ce que votre enfant fasse ses devoirs à des heures régulières dans un espace tranquille à la maison.
- Maintenez des contacts réguliers avec l'enseignant-e de votre enfant, parlez-lui ouvertement des progrès linguistiques et d'apprentissage ainsi que du bien-être de votre enfant.

### Informations / Conseils

Veillez adresser vos questions concernant l'apprentissage de l'allemand à l'enseignant-e de votre enfant ou à l'Office de l'école obligatoire, Volksschulamt, Sektor Unterrichtsfragen, tél.: 043 259 22 62, courriel: [unterrichtsfragen@vsa.zh.ch](mailto:unterrichtsfragen@vsa.zh.ch)

Vous trouverez des informations détaillées au sujet de l'allemand comme langue seconde dans la brochure „Deutsch als Zweitsprache in Aufnahmeunterricht und Aufnahmeklasse“, site: [www.volksschulamt.zh.ch/daz](http://www.volksschulamt.zh.ch/daz).

Les informations concernant les cours de langue et de culture du pays d'origine (HSK), par ex. les adresses de contact et les offres proposées dans 22 langues différentes peuvent être consultées sur le site: [www.vsa.zh.ch/hsk](http://www.vsa.zh.ch/hsk) und [www.hsk-kantonzuerich.ch](http://www.hsk-kantonzuerich.ch)

Livres conseillés aux parents d'enfants qui grandissent avec plusieurs langues:

- Nodari C. / De Rosa R. (2003). Mehrsprachige Kinder. Ein Ratgeber für Eltern und andere Bezugspersonen. Bern: Haupt.
- Cathomas R. / Carigiet W. (2008). Top-Chance Mehrsprachigkeit. Zwei- und mehrsprachige Erziehung in Familie und Schule. Bern: Schulverlag.